LA CROIX

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 29, Grande-Rue, 29 — 25, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

[illegible] ANNÉE — N° 5871 — MERCREDI 28 NOVEMBRE 1906

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

La Chambre, dans ses deux séances de mardi, s'est occupée du budget et des élections restées en suspens.

*

Nous publions aujourd'hui un document de très grande importance.

C'est la circulaire — en substance la même dans tous les départements — adressée par les préfets aux trésoriers de Fabriques et leur demandant de porter eux-mêmes au séquestre les fonds, valeurs et titres de propriété.

*

Comme sanction à la perquisition abusive pratiquée au « Nouvelliste de Bretagne », le procureur de Morlaix est déplacé.

*

Les inventaires ont eu lieu ce matin à Nantes.

La porte de la cathédrale a été cambriolée et celle de la sacristie enfoncée à coups de hache.

Mgr Rouard a énergiquement protesté.

*

ÉTRANGER. — M. Cambon a prononcé, à Londres, dans un banquet, un discours sur l'entente cordiale.

— Les préparatifs de l'escadre qui appareille pour le Maroc se poursuivent à Toulon.

— La visite du roi de Grèce a produit au Vatican la meilleure impression.

Sainte Geneviève à Saint-Denis

On a inauguré, dimanche, en milieu d'une nombreuse assistance, dans l'église Sainte-Geneviève, à Saint-Denis de la Plaine, la statue grandeur nature de sainte Geneviève.

C'est M. l'abbé Pinet, curé de la paroisse et amateur d'art des plus distingués, qui avait demandé cette statue de la patronne de Paris au bon sculpteur Péchiné, l'auteur de la Jeanne d'Arc de Neuilly et du monument de Gustave Lebon.

Sainte Geneviève est représentée, selon une ancienne et jolie légende, marchant avec une lumière céleste, contre toutes les puissances mauvaises de la terre, qui s'efforcent vainement de l'éteindre.

La statue de la protectrice de Paris a été bénie à l'issue de la cérémonie par l'abbé Pinet.

LE « PÈLERIN »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 2 DÉCEMBRE

(*Édition complète*)

La semaine : Les associations cultuelles ; pourquoi nous n'en voulons pas ! — Petits-Polonais. — Les inventaires : la reprise : la résistance ; la dynamite et le canon. — Promenade à travers le monde des nouvelles.

Roman : Les deux fraternités, par M. Delly, avec une illustration de E. Marco.

Gravures : La perte de l'église de Roquecombe (Tarn) après l'inventaire. — L'inventaire à Orcival (Puy-de-Dôme), à photographier. — Églises inventoriées : Saint-Pol-de-Léon, Caumont (Vaucluse), Pithiviers-le-Vieil, Boubecque (Nord). — Les brutalités d'un instituteur prussien battre ses élèves coupables de parler polonais (dessin de Hansi). — Geste magnifique (sculpture par A. Lemot).

Lectures de la semaine : Le coup d'État du 2 décembre 1851 (A. de Vallouy). — Vers le pôle Nord (duc d'Orléans). — Le fil d'en haut (Johannès Jorgensen).

Nouvelles politiques et agricoles.

Abonnement : un an 2 fr., le numéro 0 fr. 10. *Édition de luxe* : Un an 20 fr. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris VIIe. — Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

APOLOGÉTIQUE CONTEMPORAINE

PRIX : 0 fr. 25 ; port : 0 fr. 10

En quelques pages, ces brochures mettent au point de grands problèmes qui s'agitent de toutes parts. Lire et répandre :

Les Origines de la vie, *Évolution, transformisme et darwinisme*, par D.-L. de Saint-Ellier.

Pourquoi faut-il croire en Dieu ? *Réponse de la science*, par D.-L. de Saint-Ellier.

Dieu existe ! *Les grands témoignages*, par l'abbé Lenfant.

La Providence : *Dieu s'occupe-t-il de nous ?* par D.-L. de Saint-Ellier.

L'Ame humaine, par l'abbé Lenfant.

L'immortalité, par l'abbé Lenfant.

La Poste antireligieuse. *Réponse à la « Poste religieuse » de Jean Most*, par D.-L. de Saint-Ellier.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'abbé Lenfant.

Valeur historique de l'Évangile, par le P. Lodiel.

L'indifférence religieuse, par l'abbé Huoer.

Pourquoi ne peut-on pas se faire protestant ? par l'abbé A. Pirayre.

Le Miracle, *à propos des guérisons de Lourdes.*

Les Congrégations religieuses en France.

La Pauvreté religieuse, *réponse à de récentes attaques*, par le P. H. Guillermin.

L'Ame alsacienne, par René Bazin, de l'Académie française.

Le Franc-Maçon, voilà l'ennemi, par Mgr Delamaire, évêque de Périgueux.

Le Clergé et la Politique, par Jean Lefaure. — Une brochure de 56 pages, 4e mille.

L'opportunité de cette brochure apparaît malheureusement à tous les yeux.

5, rue Bayard, Paris.

UNE GRANDE ŒUVRE

La veille de la clôture du Congrès de Lille, les congressistes, évêque en tête, se rendaient aux ateliers de « l'Institut catholique des arts et métiers ».

Visite pleine d'intérêt, en effet, et œuvre d'une importance exceptionnelle.

Nos lecteurs la connaissent déjà par l'excellente monographie qui lui fut consacrée au cours de notre enquête sociale. Mais ils accepteront certainement avec plaisir que nous leur communiquions les impressions personnelles que produisit en nous une visite détaillée que la bienveillance de la direction nous facilita le matin même de la visite officielle, tandis qu'on préparait avec soin la « coulée », qui devait s'effectuer le soir.

Il est très instructif assurément de parcourir ces divers halls si bien aménagés, si richement éclairés, le modelage où l'on prépare les maquettes en bois des pièces à couler, la forge, la fonderie, l'ajustage où l'on donne le fini à la pièce coulée, la machine à vapeur, l'installation électrique, les études, les classes, etc. C'est avec plaisir surtout qu'on salue au passage ces centaines d'élèves, originaires de presque tous les départements de France et répartis au cours de leurs trois années d'école, suivant leurs goûts et leurs aptitudes, entre les divers ateliers, par lesquels du reste ils passent tous successivement en y demeurant un temps plus ou moins long.

En voyant ces figures ouvertes, cet entrain au travail, en contemplant cet ordre naturel, cette discipline sans contrainte, en admirant les œuvres produites, on se rend aussitôt compte que la formation est excellente.

Tout est réuni ici : l'éducation assurée par les meilleurs des maîtres, la formation manuelle obtenue par six heures de labeur technique quotidien, l'instruction emmaganinée dans les classes ou les salles d'études.

Nous l'avouons toutefois, ce n'est point là ce qui nous intéressait davantage. Et nous ne pouvions nous empêcher de dire à notre aimable et distingué cicérone : « Quel dommage qu'on n'ait pas déployé dans ce genre d'enseignement le quart du zèle qu'on a, avec tant de raison du reste, dépensé ailleurs ! »

Le Supérieur général des Jésuites, mort il y a quelques mois, ne craignait pas, avons-nous entendu dire à diverses reprises par ceux qui l'ont approché, de dire qu'il y avait en au cours des siècles précédents et surtout du dernier, dans nos collèges catholiques, une tendance trop exclusive à ne donner aux jeunes gens qu'un seul genre de formation.

Ce n'est pas que les maîtres chrétiens n'aient abordé avec succès tous les genres d'enseignement. Mais la formation latine et grecque, préparation à la plupart des carrières libérales, aurait avec avantage, semble-t-il, été utilement complétée d'une manière plus générale par des écoles de genre professionnel.

Les générations sorties de nos collèges catholiques ont brillé d'un exceptionnel éclat dans le clergé, l'armée, la magistrature, le barreau, et dans toutes les branches de l'administration. La haute formation commerciale et industrielle ne lui-elle pas un peu négligée ?

Ce sera une des gloires du modeste M. Philibert Vrau, — dont l'incomparable hagiographe, Mgr Baunard, vient de retracer la si modeste mais si féconde existence dans le volume qui vient de sortir de nos presses — d'avoir eu l'intuition de la nécessité de cet apostolat pédagogique nouveau, d'avoir acheté un vaste terrain de ses deniers, d'avoir jeté les fondations et, après avoir attendu vingt ans les concours nécessaires, d'avoir sur ces fondations provoqué la construction de l'école qui est aujourd'hui l'une des gloires du Nord catholique.

Chose remarquable, les jeunes gens que le désir d'une formation supérieure, soit en vue des fonctions patronales, soit en vue de celles d'ingénieur, attire de partout à cet Institut où ils ne sont admis, du reste, qu'après un très sérieux concours, viennent en des proportions à peu près égales : un tiers de familles de patrons, un tiers des écoles primaires, un tiers de la demi-bourgeoisie.

Or, tous fraternisent très bien, l'école est « une », et les anciens conservent un souvenir fidèle tant à l'Institut qu'aux camarades d'autrefois.

Il y a, dans ce mélange des classes, et dans ce genre d'enseignement supérieur, tout un monde de progrès en germe.

Déleissant un peu les administrations d'où la politique les chasse, les jeunes gens catholiques seront conduits vers des carrières plus indépendantes et en fait plus lucratives.

En même temps ils apprendront à frayer avec des hommes de situation sociale différente et apprendront, soit par ce contact, soit par l'influence de l'éducation reçue, l'incomparable science du gouvernement des hommes dans la justice et la charité.

En quittant l'Institut, notre cœur s'élevait vers Dieu et, du fond de notre âme, sortait une prière et pour ceux qui ont fait cette grande œuvre et pour ceux qui en recueillent les bienfaits.

Franc.

P.-S. — Nous félicitons le *Journal des Débats* d'avoir, par la plume si autorisée de M. Armand Lods, pris hier, comme nous le faisons depuis huit jours, la défense des évêchés, grands séminaires et presbytères.

Quant à la *Lanterne* qui seule jusqu'ici a soutenu la lutte sur ce point et développé le thème gracieux : « Qu'ils aillent coucher sous les ponts », elle ne peut discuter qu'en mentant sciemment.

Elle ose écrire : « Pour les évêchés et les presbytères, la formalité de la désaffectation n'a pas été prévue. »

Or, l'article 14 a prévu le désaffectation des presbytères. La *Lanterne* et les ministres qui sont ses collaborateurs n'ont qu'à le lire pour s'en convaincre.

Et reconnaissant leur erreur, ils n'ont qu'à traiter les évêchés et presbytères comme les églises. C'est un devoir légal.

F.

ROME

LE ROI DE GRÈCE AU VATICAN

(Par dépêche de notre correspondant particulier :)

La réception du roi de Grèce au Vatican a excité dans tout Rome un vif intérêt. Le temps était magnifique. Une foule nombreuse faisait la haie depuis la via Balbo, près de la gare où est la légation de Grèce, auprès du Quirinal, jusqu'à la porte Sainte-Marthe du Vatican. Les troupes italiennes étaient rangées sur un parcours de 3 kilomètres.

On remarquait près du Campo Santo teutonique les élèves du collège grec, qui saluèrent le roi au passage du cortège.

Il y avait quatre landeaus de la cour : le roi était dans le premier avec sa fille, grande-duchesse Michelovitch de Russie, arrivée hier de Cannes.

Dans la cour Saint-Damase étaient rangés les gendarmes pontificaux et la garde palatine avec la fanfare qui exécuta l'hymne grec. Le roi fut reçu au pied de l'escalier Saint-Damase par Mgr Bisleti et les grands dignitaires de la cour pontificale qui accompagnèrent le roi et la princesse jusque dans la salle du *Trono* où le Pape attendait.

L'entrevue dura une demi-heure et eut lieu en français. On sait que le Pape et le roi se connurent à Venise. Puis, le roi et la princesse descendirent par la loge Jean d'Udine pour visiter le cardinal secrétaire d'État avec lequel ils restèrent vingt minutes.

Le roi dispensa celui-ci de restituer la visite pour qu'il part demain.

Parmi les prélats réunis dans l'antichambre, était l'archevêque d'Athènes.

L'impression au Vatican est excellente, surtout à raison de l'amabilité du roi et des circonstances de la visite qui déplaisait à plusieurs. La conduite du roi a, du reste, été conforme à l'attitude libérale qu'il a eue toujours pour les catholiques de Grèce.

Le roi et sa suite étaient en redingote, la grande-duchesse portait une robe noire et avait la tête couverte d'une mantille.

Le roi a quitté le Vatican à 4 h. 15 et est rentré à la légation de Grèce à 4 h. 40. Comme à l'aller, les troupes italiennes ont rendu les honneurs.

Le roi de Grèce et la grande-duchesse Marie, ayant quitté la légation grecque, sont allés à l'ambassade d'Angleterre.

A 5 h. 1/2, le thé leur a été offert. Parmi les invités on remarquait M. Tittoni et Mme Tittoni, le comte Gianotti, préfet du palais et de nombreux membres du corps diplomatique.

RÉCEPTION DU CARDINAL KOPP

Lundi soir, le Pape a reçu le cardinal Kopp qui, sur les affaires de Pologne, pense comme les journaux du centre allemand.

On sait qu'ils ont pris nettement parti pour les Polonais. Leur résistance est tellement spontanée et raisonnable que la mort subite de Mgr Stablewski, archevêque de Posen, n'aura pas les conséquences d'abord redoutées. Un successeur, même non Polonais, suivrait forcément la même ligne de conduite.

B. S.

RÉUNION D'ÉVÊQUES

Une trentaine d'évêques seront présents demain à Paris pour la rentrée solennelle de l'Institut catholique.

Le matin ils se réuniront à l'archevêché.

M. Clément est rentré de Rome ce matin, porteur non pas d'instructions à l'épiscopat, mais des réponses à des questions posées personnellement au Pape par le vénéré cardinal de Paris.

Nous sommes heureux de dire que M. Clément a fait bon voyage.

Gazette

LE PAUPÉRISME A BERLIN

Pendant l'année 1905, la ville de Berlin n'a pas dépensé moins de 24 millions de marks pour l'entretien de ses pauvres. Les revenus de ce service ne se sont élevés qu'à 4 1/3 millions, de sorte que le budget municipal a supporté un déficit de 19 2/3 millions. Le nombre des pauvres se trouvant à la charge de la bienfaisance publique en 1905 a été de 38 813, parmi lesquels il y avait une femme de 102 ans et 92 vieillards de 90 à 100 ans. La proportion entre secourus du sexe masculin et du sexe féminin est de 1 à 3.

PRINCES APPRENANT L'ESPERANTO

Le Dr Georges Cunningham, de Cambridge fait savoir qu'on enseignera au prince Olaf *la lingoo internacia*. D'autres jeunes membres de la famille royale d'Angleterre apprennent, dit-on, cette langue.

LA PHOTOGRAPHIE COMME AGENT SECRET

On lit dans un journal allemand :

Un commerçant d'Adorf (Saxe) s'était aperçu que, de temps en temps, il manquait à sa caisse des sommes s'élevant de 100 à 150 marks. Comme il ne voulait pas laisser égarer ces soupçons sur des innocents, il résolut de prendre le coupable en flagrant délit.

Pour cela, il installait un appareil photographique, et il le mettait en communication électrique avec la porte du coffre-fort, de telle façon que, lorsque celle-ci s'ouvrirait, l'obturateur de l'appareil tomberait et le voleur serait photographié.

C'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. Le commerçant a pu constater que son voleur n'était autre qu'un jeune employé de la maison et, grâce au document irréfutable qu'il a pu passer sous les yeux des juges, l'apprenti indélicat a été condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Plauen.

L'ILE BRANLANTE

Voici qu'un Anglais éprouve, très sérieusement, des inquiétudes pour l'île de Malte, laquelle, dit-il, ne sera bientôt plus qu'un immense rocher sur un gigantesque pivot. Et alors, ne peut-on craindre qu'elle n'aille se promener à travers la Méditerranée, vers l'île de Rhodes ou vers Gibraltar ?

Tel n'est pas l'avis des savants, qui prétendent, au contraire, que l'île est très solidement assise. Si l'on y a relevé certains mouvements, c'est tout bonnement qu'on les a observés avec des appareils sismiques très perfectionnés. Ils doivent provenir d'irruptions intérieures, qui provoquent des cassures, des effondrements ; il faut bien que quelque chose en apparaisse à la surface.

L'île de Malte est vieille comme le reste du monde. Elle se fait des rides comme les vieilles gens, mais elle est plus solide que les théories de M. Jaurès ou l'éteignoir de M. Viviani.

LA CIRCULAIRE

AUX TRÉSORIERS DE FABRIQUE

LE CHANTAGE

Le gouvernement sent très bien le caractère odieux et criminel de la prise de possession des biens ecclésiastiques par les séquestres.

C'est la consommation officielle de l'acte de spoliation sacrilège que prescrit la loi de séparation et qui est l'une des raisons pour lesquelles elle a été condamnée par le Pape et elle est absolument réprouvée par les catholiques.

Le gouvernement sent aussi quelle farce de résistance passive il rencontrera pour l'exécution de cette monstrueuse iniquité.

C'est pourquoi il recourt à la menace brutale, au chantage le plus éhonté.

On lira, en effet, plus loin le document que nous recevons aujourd'hui du plusieurs départements à la fois et qui a dû être envoyé à tous les trésoriers de Fabrique.

Voici, dès la première heure, nos observations :

Il n'est pas admissible que « les trésoriers aient à remettre au bureau du séquestre les fonds, valeurs et titres de propriété ».

A moins d'une autorisation du Chef de l'Eglise, administrateur suprême des biens d'église, cet acte constituerait une coopération directe au crime monstrueux qui se prépare. Les trésoriers chargeraient leur conscience en le commettant. Ils ne le commettront pas.

Le ministre a beau jeu pour faire exécuter cette opération par le percepteur là où il est trésorier de la Fabrique. La *Vérité française* a publié hier les instructions adressées aux percepteurs pour la réception des titres et fonds des établissements et pour la transmission aux receveurs des finances.

Nous plaignons de tout cœur les malheureux fonctionnaires de ces services s'ils sont catholiques. Ils sont fonctionnaires, et en cette circonstance pour quelques-uns d'entre eux se poseront des problèmes douloureux. Mais ce n'est pas d'eux, ni des documents qui les concernent que nous nous occupons aujourd'hui, c'est de la situation des trésoriers de Fabrique qui, eux, ne sont pas fonctionnaires.

Sauf autorisation du Chef de l'Eglise, ce qu'on leur demande est impossible. Ils n'ont rien à porter au séquestre.

On nous écrit à ce sujet une foule de lettres auxquelles nous ne pouvons répondre qu'en priant chacun de se référer aux prescriptions de l'évêque du diocèse. Gardons-nous bien de violer les lois de la hiérarchie.

Ici nous ne pouvons que fixer les principes généraux : à cette heure, ils ne sont pas douteux.

Le gouvernement, pour venir à bout d'une situation inextricable, menace.

La menace pour le compte de gestion et pièces de comptabilité ne troublera personne, puisque les évêques ont donné ordre de les tenir prêts à réquisition.

Mais la livraison des titres de rentes et de propriété est un problème tout autre. Car là nous sommes en présence d'un vol et d'un vol sacrilège.

Vol légal, oui ; mais vol certain.

LA CIRCULAIRE

DU PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE — 2e DIVISION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mise sous séquestre des biens des établissements publics du culte

Nancy, le 22 novembre 1906.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle à Messieurs les représentants légaux et à Messieurs les comptables des établissements publics du culte.

Aux termes de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, les biens des établissements publics du culte (Fabriques des églises, mensee, etc.), non attribués à des Associations cultuelles, doivent être mis sous séquestre un an après la date à laquelle ladite loi est devenue exécutoire dans le département, *c'est-à-dire le 13 décembre 1906.*

Dès ce moment, les établissements publics du culte n'auront plus d'existence légale et on ne pourra par conséquent effectuer en leur nom aucune opération de recette ou de dépense. A cette même date, les administrateurs des établissements devront déposer les archives qu'ils détiennent entre les mains du receveur des domaines que j'aurai nommé séquestre, et les trésoriers ou receveurs devront remettre au bureau de ce fonctionnaire les fonds, valeurs, titres de propriété et de créance et tous documents de comptabilité, à l'exception seulement des pièces de dépenses et des registres de comptabilité qui leur sont nécessaires pour présenter, sans aucun délai, leurs comptes de gestion, conformément aux prescriptions de l'article 7 du décret du 16 mars 1906.

Les comptables sont d'ailleurs dispensés de produire, à l'appui du compte de gestion, le compte administratif et la délibération mentionnés dans le décret du 27 mars 1893 sur la comptabilité des Fabriques.

Il importe, pour ne pas engager votre responsabilité personnelle, que vous vous conformiez strictement aux prescriptions légales rappelées ci-dessus. En réservant quoi que ce soit des valeurs ou des documents que le loi vous oblige à remettre au séquestre, vous vous exposeriez à des poursuites judiciaires. Les comptables qui tarderaient à rendre leurs comptes de gestion deviendraient passibles des amendes prévues par les lois en vigueur. Enfin, s'ils n'obtempéraient pas aux injonctions que le juge des comptes ordonnerait au vu des pièces et des écritures et qui auraient pour objet de prescrire, soit la restitution des sommes indûment dépensées, soit le reversement des recettes dissimulées, soit la production de justifications plus complètes, ils tomberaient sous le coup de la loi.

Je crois devoir vous rappeler, en outre, que pour assurer le recouvrement des sommes exigibles, une « hypothèque légale », instituée par la loi du 5 septembre 1807, relative aux droits du Trésor public sur les biens des comptables, peut être inscrite sur tous les biens présents et à venir des receveurs des Fabriques.

D'autre part, aux termes de l'article 7 du décret du 16 mars 1906, tous les comptables des établissements ecclésiastiques doivent faire arrêter leurs registres de comptabilité par les représentants de ces établissements. Je vous invite, en conséquence, à prendre les mesures nécessaires pour que cette formalité soit accomplie à l'expiration du terme légal, c'est-à-dire le 12 décembre prochain, au soir.

Le préfet, Humbert (1).

LES 15 000

Le coup des 15 000 balles que MM. les sénateurs et députés se sont octroyées subrepticement avec la complicité des présidents et bureaux des deux chambres fait plus de bruit que le guet-apens de Bois-le-Roi ; et les balles d'un autre genre dont a été gratifié hier soir notre ancien ministre des Finances Merlou sont impuissantes à amener diversion dans l'opinion publique.

Il est clair qu'au moment où un ministre des Finances tel que M. Poincaré a renoncé à boucler le budget, où l'on ne sait où prendre de l'argent pour y parvenir, où l'on en est réduit à tondre sur un œuf, où les fortunes privées sont mises à sac pour combler le trou ouvert dans le Trésor par la plus folle des gestions, à ce moment-là, les députés et sénateurs qui ont fait le coup du déficit, faisant par surcroît le coup du rapt, cela dépasse en audace ce que peut rêver l'imagination la plus dévergondée.

Si ce n'était pas la perpétration d'un coup et d'un mauvais coup, est-ce que les deux Chambres de connivence se seraient cachées ? Est-ce que toutes les deux auraient fait passer à mesure sans discussion et sans scrutin

(1) Le texte du département de Meurthe-et-Moselle que nous avons sous les yeux est le même quant à la substance.

public, à une heure où trois ou quatre douzaines de membres du Parlement présents ont levé la main, comme on lève le pied, pour plus des trois quarts de leurs collègues absents ? Est-ce que les louis et les billets auraient été ainsi étouffés ?

Les députés et sénateurs invoquent, pour circonstances atténuantes, qu'ils n'étaient pas assez payés. Que diriez-vous d'un domestique qui, ne trouvant pas ses gages suffisants, les augmenterait lui-même en fouillant dans les poches de son maître ? Vous le traduiriez en Cour d'assises, n'est-il pas vrai ?

Si vous n'étiez pas assez payé, il fallait le dire. Avez-vous mis dans vos programmes que vous augmenteriez votre indemnité ?

Pas assez payé ! Et de combien était l'augmentation dont vous aviez besoin pour vivre ? Entre 9000, le chiffre ancien, et 15000, le chiffre nouveau, il y a de la marge ? La moitié de l'augmentation, 3000, n'était-elle pas suffisante pour l'achat de vos cigares ? L'augmentation admise en principe, il fallait au moins en discuter le chiffre. Mais non, vous avez pris à poignée !

Pas assez payé ! Mais qui donc est assez payé par le temps de cherté qui court ? Quel est celui de vos petits fonctionnaires — certes je ne parle pas des gros — qui est assez payé ? De ceux-là vous ne pensez pas à relever le traitement. Vous commencez par relever le vôtre, et dans quelles proportions !... Ah ! Messieurs, vous n'êtes pas le capitaine qui reste le dernier sur son bateau en péril de naufrage ! Vous vous sauvez les premiers, en laissant votre équipage dans la détresse !

Cette fois, l'émotion est telle que les Conseils municipaux la ressentent, et que tout le pays se demande quelle sécurité il y a pour lui avec des représentants aussi cupides et aussi rapaces !

Les propositions pour calmer l'anxiété publique pleuvent. Elles ne seront pas votées : 6000 francs de bénéfice mal acquis par tête, cela ne se lâche pas ainsi ! Quand on a su l'impudence de les prendre, on n'a pas la naïveté de les rendre.

M. Quilbeuf, député de la Seine-Inférieure, a proposé de ne faire courir l'augmentation qu'à partir de 1910. Mais ce ne sera pas voté. Faire un mauvais coup pour soi, bon, mais pour les autres, ce serait trop bête !

MM. Charles Benoist, Bonneval et Buraut ont proposé une diminution du nombre des sénateurs et députés qui amoindrirait le préjudice causé aux contribuables, mais cela ne sera pas voté : les auteurs du coup veulent en profiter à perpétuité.

M. Binder a proposé des mesures préservatrices du recouvrement du coup. Mais cela ne sera pas voté, celui-là a trop bien réussi ! En définitive, 15 000 francs, est-ce assez payé ? N'y aura-t-il par lieu surtout d'aller jusqu'à 20 000, qui seraient aussi justifiés que 15 000 ?

Peuple français, tes sénateurs et tes députés se moquent de toi ; travaille, sue, esquinte-toi : le fruit de tes travaux, de tes peines, de tes sueurs, de tes fatigues, est pris dans tes poches par ceux que tu as chargés de défendre tes intérêts au Parlement.

Et quand ils se représenteront devant toi, ils emploieront les millions qu'ils t'ont pris à t'aveugler pour que tu les renommes encore ! Et qui sait ? peut-être le renommeras-tu ?

J. B.

LES INVENTAIRES

Loire-Inférieure. — Depuis hier, Nantes était en état de siège. Plus de 8 000 soldats sont concentrés en vue des inventaires. Les troupes de la garnison ont été renforcées de soldats du 64e, du 39e et du 137e d'infanterie, des cavaliers des 5e et 8e cuirassiers et du 1er hussards, et de gendarmes et de soldats du génie. D'autre part, un train spécial de gendarmes à pied et à cheval est arrivé hier soir, à 10 h. 15, et s'est arrêté au quai militaire de Sainte-Luce, où les hommes ont débarqué. Ces gendarmes, qui sont des brigades de la Creuse, de la Dordogne et de la Gironde, de la Charente et de Tours ont été embarqués à Quimper, d'où ils venaient d'effectuer des inventaires.

Voici les noms des églises à inventorier : la cathédrale et la mense épiscopale, Saint-Clément, Saint-Donatien, Saint-Émilien, Sainte-Croix, Saint-Louis, Saint-Nicolas, Saint-Félix, Saint-Jacques, Sainte-Anne et la Madeleine. La cathédrale et Saint-Donatien semblent être les deux églises où des troubles graves pourraient être à craindre.

De notre correspondant particulier :

Les inventaires ont été pratiqués, ce matin, dans quatre églises, dont la cathédrale, où

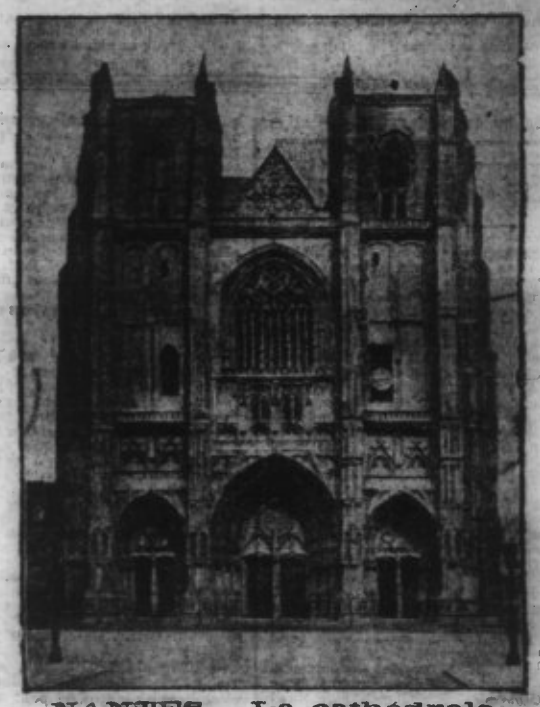

NANTES — La cathédrale